

# Non renouvellement de DSP – Camping public LE GRAND TETRAS

## COMMUNIQUE des COLLECTIVITES PUBLIQUES (SIVOM des Saisies et Communes membres)

*L'intérêt Général ne peut ni ne doit jamais servir pour favoriser un intérêt particulier*

### LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N'EST PAS RENOUVELEE

- Le camping public LE GRAND TETRAS appartient, depuis sa création en 1987, au SIVOM DES SAISIES (intercommunalité Hauteluçe-Villard sur Doron-Crest Voland).
- Il est actuellement géré sous forme d'affermage (c'est une gestion déléguée), avec un contrat qui arrive clairement à son terme fin septembre 2015.

Ce mode de gestion (comme tous ceux des collectivités) est très encadré par les textes, partout en France, notamment par le code général des collectivités territoriales.

- Le fermier connaît donc parfaitement ces règles de droit lorsqu'il présente une offre et lorsqu'il signe : elles sont bien codifiées, bien référencées lors de la procédure de passation, évoquées dans la phase de négociation et inscrites dans la convention.
- Chacun sait donc l'absence de « droit acquis » et encore moins la « propriété personnelle » d'une activité d'intérêt général. Depuis 2009 (date de signature) et contrairement à la rumeur ou aux allégations fantaisistes, Monsieur DEVILLE-CAVELLIN (cocontractant) sait très précisément et sans aucun doute possible quand s'achève la convention.

### LES ETUDES ET ANALYSE SE POURSUIVENT POUR DEGAGER LA SOLUTION LA MIEUX ADAPTEE

Le SIVOM des Saisies conduit depuis 2014 un travail de réflexion et d'étude, pour prendre en compte tous les paramètres et élaborer un projet pertinent de maintien, de rénovation ou de restructuration de cette activité. Les lois et règlements évoluent. Les attentes de la clientèle changent et nous devons nous adapter pour la satisfaire.

*La mutabilité reste un principe et un moteur de la qualité du service public en France.*

C'est dans ce contexte que les élus du SIVOM DES SAISIES ont décidé, à l'unanimité lors du conseil syndical du 28 avril 2015, de ne pas renouveler la délégation en l'état. Puis, lors du conseil syndical du 22 juin 2015, ils ont confirmé poursuivre leur réflexion et leurs démarches sur l'évolution de l'offre de plein air d'intérêt général.

Lors de cette réunion plénière, ils ont partagé leur déception des énièmes agitations et rumeurs déformantes, malveillantes et inappropriées.

Ils ont donc décidé à l'unanimité de bien attester que leur décision de non renouvellement est fondée, qu'elle est collégiale, qu'elle est transparente, qu'elle est réfléchie et ils ont confirmé qu'elle est tout à fait ferme.

### VOTRE ACCUEIL et LA SATISFACTION DE L'INTERET GENERAL SONT TOUJOURS AU CENTRE DE NOS PREOCCUPATIONS

La station des Saisies dispose déjà sur son territoire de **diverses solutions de stationnement pour camping-cars**, payantes et gratuites, avec « bornes flots bleus ».

Afin de s'adapter à la demande des usagers, la réflexion continue et elle est menée pour ajuster et améliorer l'offre. Dans cet esprit, il y a -comme toujours- des solutions temporaires, d'autres plus pérennes, des décisions qui satisfont le plus grand nombre (intérêt collectif) et qui en désappoient quelques-uns...

C'est ainsi que, ayant analysé tout particulièrement **cette localisation**, le conseil syndical du 22 juin 2015 a progressé et a demandé aux services **la mise en oeuvre, dès cet hiver** sur une portion plus réduite du périmètre de l'ancien camping, d'une variante de **stationnement à accès limité, avec fourniture des fluides** (eau-électricité-vidange...).

Ce stationnement devrait être opérationnel fin novembre.

Emmanuel HUGUET,  
Maire de Villard sur Doron,  
Vice-Président du SIVOM DES SAISIES

Mireille GIORIA,  
Présidente du SIVOM DES SAISIES

28 juin 2015